

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 48 (1958)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1958

La Commission a tenu sa séance annuelle le 1^{er} février 1958. Elle a perdu un de ses membres, *M. E. Christan*. Le défunt représentait la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche ; il avait remplacé M. H. Nicolet en 1956.

Faune

La Commission consultative de la chasse s'est réunie le 16 juin. La question de la durée de la chasse et de l'époque d'ouverture donna lieu à des discussions assez vives pour concilier les différents points de vue.

Une intense activité des *aigles* a été signalée sur le territoire fribourgeois de montagne ; les aires de l'Hongrin et de la Hochmatt ont été occupés, et deux jeunes aiglons observés. Celui de Bounadon, dans la vallée de l'Hongrin a été bagué par un garde-chasse. Les dégâts dûment constatés atteignent la somme de 750 fr., dont le 50 % a été remboursé par la LSPN.

La colonie de *bouquetins* a augmenté de deux unités, ce qui porte à 14 le nombre des sujets.

En général, *l'état sanitaire du gibier* est satisfaisant ; l'épidémie de kérato-conjonctivite qui avait atteint assez fortement les chamois, est en nette régression. Toutefois, de nombreux chamois ont péri, ce qui a incité le Service cantonal de la chasse à restreindre à deux par chasseur, le nombre de chamois à tirer durant la chasse en montagne.

Les marmottes sont en progression, comme *le chevreuil* qui est en nette augmentation dans toutes les parties du canton. On enregistre un déplacement dans le sens nord-ouest-sud-est de ce gracieux cervidé. Par contre, la répartition entre mâles et femelles reste nettement défavorable chez nous. On a permis une réduction du nombre des femelles, pour assurer le maintien d'une race saine et robuste.

Le lièvre reste stationnaire ; des colonies de *faisans* ont été constituées dans les districts de la Glâne et de la Sarine.

La lutte contre la pollution des eaux, et plus particulièrement contre l'empoisonnement des cours d'eau et des lacs, revêt de jour en jour une importance plus grande. La négligence reste trop souvent la cause principale des empoisonnements, et nous devons signaler les trop nombreuses pollutions d'eaux poissonneuses dues à l'introduction de purin, de produits antiparasitaires, etc., dans des cours d'eau. L'installation de dépôts d'ordures et de gadoues, dans des ravins et à proximité de ruisselets est également néfaste et produit à la longue un effet nocif sur l'état général des eaux. Puissent les dispositions de la future loi cantonale sur la protection des eaux contribuer au maintien d'un état normal des eaux dans notre canton.

Flore

Au sujet de la vente des *chatons de saule*, nous avons, comme d'habitude fait surveiller le marché de Fribourg, ainsi que les vitrines de Fribourg et de Bulle. La plupart des vendeuses de chatons sont munies maintenant d'une autorisation délivrée par le Service cantonal des forêts.

La surveillance effectuée dans les districts de la Singine, de la Gruyère et de la Veveyse n'a constaté aucun abus dans la cueillette des *fleurs protégées*; aucune contravention n'a été dressée.

La disparition du beau *chêne de Jolimont* a donné lieu à de multiples démarches.

Je suis aussi intervenu en faveur de la conservation de deux beaux *Sequoia gigantea*, plantés près de l'école de Prez-vers-Siviriez, et qui constituent un ornement pour la localité.

Réserves

Cheyres. Selon le rapport du gardien, 11 couples de hérons pourprés ont niché dans cette réserve cette année-ci. C'est un record. La création de la réserve, en 1943, avait pour but de faciliter les nichées de ce héron. L'existence de cette réserve trouve donc sa pleine justification. D'autres oiseaux aquatiques et échassiers, en nombres importants, nichent aussi en cet endroit.

Lac des Joncs. M. M. Genoud, propriétaire du lac et du restaurant, veille avec soin à la propreté des alentours de ce charmant petit lac, que de trop nombreux touristes, hélas ! souillent de toutes sortes de déchets.

Sites

Grève de Gletterens. Durant l'hiver 1957-1958, cette grève sauvage fut menacée par un projet de construction d'une dizaine de maisons de week-end. Encouragé par l'opinion exprimée lors de la dernière séance de notre commission, nous nous sommes adressé au chef du Département militaire, des forêts et des vignes du canton, M. Georges Ducotterd, pour lui demander de fixer définitivement les

zones où des constructions seraient tolérées, et celles où elles seraient interdites. Dans sa réponse, M. le conseiller d'Etat Ducotterd nous a promis que les zones fixées en son temps par M. Jungo, ancien inspecteur cantonal des forêts, seraient respectées. On ne permettra donc pas de constructions sur le domaine de l'Etat dans la commune de Gletterens. Ainsi, cette région, très favorable aux oiseaux, est sauvée et ne sera pas transformée en plage habitée.

Lac de Schiffenen. Nous avons effectué une enquête auprès de la Direction des EEF sur le futur lac de Schiffenen. Nous avons appris que la cote maximum du lac était fixée à 532 m. C'est la question qui nous intéressait le plus. A son niveau maximum, le lac atteindra donc les Neigles, en dessous de la passerelle. Nous nous sommes ensuite adressé à l'Office cantonal d'épuration des eaux pour le rendre attentif au fait que la ville de Fribourg doit se réserver sans tarder la place nécessaire à la station d'épuration de ses eaux usées, aux Neigles, et que le niveau du lac doit tenir compte de cette usine, et permettre l'écoulement libre des eaux clarifiées. Il importe que ce futur lac, encadré de belles falaises, ne devienne un cloaque, pareil au lac de Wohlen, en aval de la ville fédérale.

Lac de Seedorf. Le propriétaire de ce lac, M. Serge de Diesbach, voudrait en faire une réserve naturelle et lui rendre le cachet qu'il avait autrefois, en créant sur ses rives une zone de verdure appropriée. Ce lac a été très négligé par les anciens locataires du terrain avoisinant ; ses abords ont été dévastés et le poisson a disparu. Nous sommes en pourparlers avec le Service cantonal de la pêche pour trouver une solution à ce problème.

Téléphérique Enney-Vudallaz. En 1958, un projet modifié de ce téléphérique avait été déposé au Département des Chemins de fer, et nous l'avons consulté. Pour nous rendre compte si les coupes dans les forêts ne seraient pas trop visibles à distance, nous nous sommes rendu à Enney, puis à Gruyères, près du château, et nous avons pu constater que, de ce côté-là le trajet du télécabine n'était guère visible. Les constructions seront en un style approprié au paysage et ne se remarqueront guère à distance. Nous n'avons pas formulé d'opposition à la réalisation de ce projet.

Auto-démolition. On nous a rendu attentif à un dépôt de démolition d'autos, à Champdolent, sur le territoire de la commune de Givisiez. Questionnées à ce sujet, les autorités communales nous ont déclaré qu'elles n'avaient accordé l'autorisation de ce dépôt qu'à bien plaisir, et qu'elles ne verraient pas d'un œil défavorable la disparition de ce chantier. Il n'est heureusement pas visible des grandes voies de communications. Nous avons toutefois suggéré de demander à l'entrepreneur la plantation de haies ou de rangées d'arbres pour masquer ce dépôt le plus possible.

Géologie. Le bloc erratique de *Es Versannes*, à Farvagny-le-Petit, dont nous avons parlé dans nos rapports précédents, a pu être acquis en 1958, grâce au changement de propriétaire. Le nouveau, un ami de la nature et un membre

de la LSPN, nous a cédé le terrain à des conditions favorables. Le bloc, un *Euphotide* de la vallée de Saas, a été borné et inscrit au registre foncier. Ainsi, sa conservation future est assurée. Pour l'achat, les frais de stipulation et de bornage, nous avons obtenu de la LSPN un crédit de 380 fr., et nous lui en sommes reconnaissants.

Relations

La Société bernoise pour la protection des oiseaux a formulé une demande à son gouvernement pour arrondir le territoire de la réserve ornithologique du Seeland. Elle nous a demandé, comme aux autres commissions des cantons avoisinants, d'appuyer sa requête, ce que nous avons fait volontiers.

En automne, le *Naturschutzbund des Kantons Bern* nous a adressé un dossier concernant la seconde correction des eaux du Jura et son influence sur la protection de la nature. Nous l'avons mis en circulation auprès des membres de la Commission. Il intéresse surtout les pêcheurs.

La LSPN a tenu son assemblée générale à Olten, le 29 juin. Les adeptes du référendum contre le Spöl et les partisans de la solution dite d'entente se sont de nouveau heurtés. Cette question, qui a divisé en deux camps les membres de la Ligue, a trouvé sa solution lors de la votation fédérale où le bon sens du citoyen suisse a prévalu. La Ligue pourra de nouveau se vouer aux tâches de protection urgente dans tout le pays.

Le Conseil de la LSPN a tenu quatre assemblées à Olten, au cours de l'année. Comme délégué régional de Fribourg et de Neuchâtel, nous y avons régulièrement assisté. En outre, la Ligue a convoqué les surveillants des réserves qui sont sa propriété ou qui sont subventionnées par elle, à une séance d'orientation tenue à Bâle, afin de fixer les tâches de ces surveillants. L'assemblée consultative de la Ligue, avec les présidents des commissions cantonales, s'est tenue le 17 mai, à Olten. C'est à cette occasion que nous avons fait la demande de subside pour payer le bloc erratique de Farvagny-le-Petit. J'ai aussi été appelé à représenter la Ligue dans le comité de *Fauna et Flora*.

La Commission a donné son appui au mouvement populaire dénommé *Forum de Fribourg*, qui a tenu une séance publique au sujet de l'aménagement de la ville et de ses abords.

Propagande

Notre moyen de propagande le meilleur est toujours la diffusion de notre *rapport annuel*, en 600 exemplaires, dans les milieux intéressés, aux membres de la Ligue dont l'adresse nous est connue, et surtout aux instituteurs du canton.

La vente de l'*Ecu d'or*, préparée dans cinq districts par M. Henri Esseiva, avec la compétence et le dévouement que nous lui connaissons, a obtenu un résultat très favorable. Le montant de cette vente a dépassé de 1000 fr. celui de l'année précédente. Nous l'avons secondé là où il nous a demandé d'intervenir. En Gruyère, la vente est demeurée stationnaire.

Votre président a donné une *conférence* à la Société des peintres du dimanche, sur la protection de la nature et de la flore, avec projection de nos clichés en couleur. Il a également fait une conférence aux écoles secondaires et primaires supérieures de Guin ; une centaine d'élèves y ont assisté.

Finances

Nous avons donc reçu un subside spécial de la LSPN de 380 fr. pour couvrir les frais d'acquisition du bloc erratique de Farvagny-le-Petit. Grâce à une stricte économie, nous avons pu renflouer un peu l'état de notre caisse, assez mal en point à fin 1957.

Membres de notre Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

Membres : M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. H. Corboud, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche.

M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. J. Tercier, professeur.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

M. F. Vonderweid, inspecteur cantonal des forêts.

O. BÜCHI.

P.-S. — Le Président de la Commission se met à la disposition des écoles tant primaires que secondaires ainsi qu'à celle des Sociétés pour l'organisation de conférences sur la Protection de la Nature avec des clichés en couleurs sur la flore, la faune et les sites remarquables, sans frais pour les écoles.